

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2026>



# Remplacement des enseignant-e-s : le ministre choisit l'emploi précaire

- PRIMAIRE
- Remplacement



## Communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2020

### Remplacement d'enseignant-e-s : le ministre choisit l'emploi précaire

Depuis plusieurs mois, SUD éducation exige la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'éducation. Il s'agit notamment de recruter massivement des personnels titulaires et formés qui pourront compenser sur le long terme les inégalités accrues par les périodes de confinement et remplacer les personnels en congé-maladie.

Les options disponibles sont nombreuses à combiner : recrutements sur les listes complémentaires aux concours internes et externes, titularisation des contractuel·les à temps plein, ouverture de concours de recrutement exceptionnels.

Date de mise en ligne : jeudi 26 novembre 2020

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

*Depuis plusieurs mois, SUD éducation exige la mise en oeuvre d'un plan d'urgence pour l'éducation. Il s'agit notamment de recruter massivement des personnels titulaires et formés qui pourront compenser sur le long terme les inégalités accrues par les périodes de confinement et remplacer les personnels en congé-maladie.*

Les options disponibles sont nombreuses à combiner : recrutements sur les listes complémentaires aux concours internes et externes, titularisation des contractuel-le-s à temps plein, ouverture de concours de recrutement exceptionnels.

Pourtant, le ministère de l'Éducation nationale a choisi de recruter jusqu'à 6 000 enseignant-e-s contractuel-le-s dans le premier degré pour des contrats d'une durée extrêmement courte : les contrats n'excéderont pas 2021. Le choix du ministère de précariser au maximum les personnels recruté-e-s, alors même que les effets de la crise économique commencent à se traduire par des vagues de licenciements est bien un choix politique.

Pour SUD éducation, la politique de recrutement de personnels sans formation préalable avec une rémunération faible et sans aucune autre perspective que le licenciement dans trois mois est indécente. Ces personnels se verront également exclure du versement la prime d'équipement que le ministère réserve aux personnels contractuels embauchés à l'année scolaire.

Pour le ministre Blanquer, la crise sanitaire agit comme un effet d'aubaine, lui permettant de justifier le recrutement de personnels contractuels dans le premier degré, alors que cette pratique est pour l'heure rare sur l'ensemble du territoire.

**SUD éducation exige que ces personnels soient embauchés pour la durée complète de l'année scolaire, et bénéficient d'une véritable formation. Plus largement, SUD éducation revendique la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de toutes et tous les contractuel-le-s du ministère de l'Éducation nationale.**

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>